

ADMINISTRATION
4, rue Paradis, 4
ADRESSER MANDATS ET COMMUNICATIONS
A M. L'ADMINISTRATEUR
ANNONCES
A LYON: AGENCE FOURNIER
Rue Confort, 14
A PARIS: AGENCE HAVAS
Place de la Bourse, 8

L'ECHO DE LYON

JOURNAL REPUBLICAIN INDEPENDANT

REDACTION
48, rue de la République
LES MANUSCRITS NON INSERES
NE SONT PAS RENDUS
ABONNEMENTS
AGENCE ET DEPARTEMENTS LIMITROPHES
L'YMOIS, 5 fr.; 6 mois, 10 fr.; Un an, 18 fr.
AUTRES DEPARTEMENTS
6 mois, 6 fr.; 6 mois, 12 fr.; Un an, 22 fr.

AUJOURD'HUI:
Anarchistes et Allemands.
Le procès Ravachol.
Le drame de la rue Saint-André.
Le crime du Gourgaillon.

HISTOIRE D'UNE LIGUE

Une histoire qu'il sera fort amusant de lire, un peu plus tard, ce sera celle des ligues diverses en 1892; — on en comptera en moyenne une nouvelle par mois... Et parmi ces innombrables associations, la dernière née, l'enfant d'hier, aura, certes, son chapitre le plus joyeux: c'est la Ligue antisocialiste. Elle fut lancée vers la fin de la semaine passée, tout d'un coup, sans qu'aucune rumeur préalable permit de pressentir son apparition. Le directeur d'une publication économique, M. Demolins, tenait le rôle de père dans l'affaire. C'est un rôle curieux à étudier et qui prête à des effets comiques.

Le « monsieur qui veut fonder une ligue », en cet an de lignomane, choisit tant bien que mal son sujet de plaintes et d'efforts communs: c'est tantôt la réforme des mauvaises mœurs, tantôt l'amélioration de la condition des nourrices, tantôt le sauvetage des négrillons dévorés par les tribus anthropophages... L'important est que, sur ce titre particulier, soit jetée un peu de poudre d'un usage presque général, la poudre d'économie politique. La ligue alors fleurit, les Revues antiques, les papiers doctrinaires et les cabinets très solennels où d'honorables industriels en économie politique dressent des statistiques dont l'Institut fait ses délices.

Ce parfum exquis fait que le « monsieur qui fonde une ligue » peut se présenter un peu partout sans trouver porte obstinément close. On le flaire, à travers l'his et on l'accueille. D'abord il s'est rendu chez M. Jules Simon, barbeau! Nous ne vous demandons même pas si l'on peut en France se liguier sans M. Jules Simon: les citoyens français ont d'autres droits, mais ils n'ont pas ce droit-là!

Donc, M. Jules Simon étant inscrit, le « monsieur qui fonde une ligue » s'en va chez les très honorables professeurs de l'école des sciences politiques et chez les savants divers qui habitent les encoches du palais Mazarin, en attendant d'y pénétrer.

« De quoi s'agit-il, cher monsieur? D'une quête? J'ai déjà donné. — Non, d'une ligue. — Ah! c'est différent! On ne se liguie jamais assez... Et d'une ligue qui a pour objet des études d'économie politique! La belle ligue! Je signe, je signe... »

Et le « monsieur qui fonde une ligue » recueille de la sorte quantité de signatures; — il devient, naturellement, « secrétaire général de la machine », et on parle de la dite machine pendant trois mois; — c'est une belle vie déjà pour une ligue. — La ligue qui avait reçu le jour cette semaine passée, sous les auspices de M. Demolins, n'aura vécu que trois fois quarante-huit heures. Ses mémoires d'enfant au berceau sont fort amusantes; — on affirmait, quand sa naissance a été éclaironnée, qu'elle avait tous les parrains les plus illustres. Et la liste de ces parrains comprenait en effet des noms connus, mais assemblés le plus baroquement du monde: il y avait là M. d'Audiffret-Pasquier et M. le sénateur

républicain Bérenger; M. Cornély, rédacteur au Gaulois, et M. Yves Guyot; M. Jacques Piou, M. Léon Say et M. de Marcère, sans oublier un évêque, un vicaire général, M. de Broglie, enfin une douzaine d'économistes distingués.

Sur quel programme ces académiciens réactionnaires, ces évêques et ces républicains pouvaient-ils donc s'être entendus? On lut l'appel au public, et on reconnut que, sous couleur de démontrer que l'action individuelle est plus forte que le socialisme d'Etat, la Ligue antisocialiste posait, d'un air négligent, ce principe premier: « Très prochainement on attachera moins d'importance à des classifications secondaires, comme celles de monarchistes et de républicains. On conçoit que M. d'Audiffret-Pasquier et de Broglie aient trouvé de leur goût cette déclaration fondamentale, mais M. Yves Guyot, M. Léon Say, M. de Marcère? »

Les lettres de démenti et de rétraction n'ont pas tardé à pleuvoir sur la Ligue. Chacun des signataires avait signé sans savoir ce qu'il approuvait, par amour de l'économie pure, par haine du socialisme d'Etat... Et chacun voulait au plus vite reprendre sa liberté. Si bien qu'à l'heure actuelle la ligue de M. Demolins est morte; son créateur reconnu « qu'il est impossible de faire quoi que ce soit avec des hommes politiques »; il veut s'adresser uniquement à des savants et à des gens d'affaires qui le comprendront, eux!

Il est heureux que les « hommes politiques » ainsi exécutés par M. Demolins aient mérité cette « exécution ». Créer, en ce temps-ci, une ligue qui porte le titre de Ligue antisocialiste, c'est nier de propos délibéré, aveuglément, avec la passion d'un théoricien, le mouvement si considérable qui se manifeste dans le monde entier: c'est vouloir abriter sous des mensonges d'école, sous des distinctions subtiles entre le socialisme d'Etat et l'action individuelle, les pires tendances rétrogrades — ou stationnaires.

On a écrit que ce sont là des « mots » et qu'en France nous nous payons de mots. Nous aimons mieux cette monnaie-là, bien sonnante après tout, que les assignats — promesses sur papier — des doctes et réactionnaires sociologues. H. D.

LA POLITIQUE

Non sans douleur l'Italie vient d'accoucher d'un ministre. Ce ministre pourrait se comparer à une sorte de paravent derrière lequel M. Crispi se dissimule si peu, qu'il ne se cache pas du tout. Une créature de cet homme d'Etat est imposée aux affaires étrangères. M. Brin va donc pouvoir, sous l'égide de l'administrateur de Bismarck, présider aux relations de l'Italie avec l'Allemagne et continuer cette triple alliance qui, pour nos voisins, représente la ruine et la déconfiture à bref délai.

On espérait mieux, je ne dirai pas de la sagesse, mais du bon sens du roi Humbert. On pouvait croire que, revenu à la fois de certaines idées de grandeur et de conquête qui se traduisent par la misère et la faim de son peuple et de certaines prétentions que des intéressés lui inspirent à jet continu contre les plus pacifiques de ses voisins, le roi d'Italie ferait enfin comme le prodigue qui s'aperçoit qu'il a follement entamé son capital. Le moment d'établir l'état de ses recettes et de ses dépenses était arrivé. — celui aussi de réformer un train de maison qu'il n'était pas en état de mener plus longtemps.

Nous souhaitons encore — et bien sincèrement — que cette idée-là ait fini par pénétrer dans la cervelle obstinée de ceux qui mènent la politique et les affaires italiennes. Mais nous avouons que la rentrée de M. Crispi dans le ministère, ou tout au moins dans les coulisses du ministère, nous donne à craindre que les Italiens aient encore des fautes à commettre.

Cependant! — il faudra bien un jour ou l'autre arrêter la machine — la triple — quand il sera définitivement démonté que ladite triple n'est qu'une machine pneumatique à épuiser jusqu'au dernier sou, toutes les ressources du pays!

Car enfin, quelles que soient les théories de la Calabre par lesquelles on essaie de faire croire aux Italiens qu'un moment viendra où les « triplicards » n'auront qu'à se mettre à la curée de la France, — les sujets du roi Humbert doivent commencer à s'apercevoir que nos milliards ne sont pas encore pris, — pas plus que nos provinces.

Et le mauvais marchand, là-dedans, pourrait bien être, finalement le roi Humbert, — et sa royauté avec lui.

JEAN-CLAUDE.

DEPECHEES PAR SERVICE SPECIAL

CONSEIL DE CABINET

Paris, 12 mai. Les ministres se sont réunis ce matin en conseil de cabinet, au ministère de l'intérieur, sous la présidence de M. Loubet. Ils ont définitivement approuvé deux projets de loi relatifs: 1° à l'augmentation de l'effectif des gardiens de la paix et à l'amélioration de la solde de ces agents; 2° à la réparation des dommages causés par les explosions de dynamite.

Ces projets seront déposés mardi sur le bureau de la Chambre. Le conseil a procédé ensuite à l'expédition des affaires courantes. Il a décidé que M. Loubet, président du conseil représentera demain le gouvernement aux obsèques de M. Véry. M. Loubet y prendra la parole.

Nouvelles Militaires

Paris, 12 mai. Des nuages artificiels, destinés à dissimuler l'emplacement des troupes sur un champ de bataille, ont été essayés mercredi matin, à l'issue de la revue de Vincennes.

Le général Sausser a pu constater que les essences minérales allumées produisaient une fumée peu dense et qui disparaissait à la plus petite brise. Les promoteurs des nuages artificiels devront améliorer leur procédé s'ils veulent qu'il puisse être utilisé en campagne pour égarer l'ennemi sur la position réelle de l'adversaire en ligne. Si, avec un nuage artificiel, on arrive à empêcher le repérage du tir, on rendra un énorme service à notre armée.

— Depuis peu de jours, les commandants de corps d'armée ont reçu de la direction de l'infanterie des instructions pressantes pour améliorer l'encadrement des nouveaux régiments mixtes.

Les deux bataillons territoriaux de ces régiments mixtes recevront un capitaine adjudant-major, quatre lieutenants, quatre adjudants, quatre fourriers, huit sergents et seize caporaux détachés du régiment de ligne de la subdivision. Les officiers territoriaux affectés au régiment mixte devront être examinés avec grand soin au double point de vue de l'expérience militaire et de l'aptitude à faire campagne. Ceux d'entre eux qui seront reconnus insuffisants devront être éliminés du cadre des 1er et 2e bataillons.

En transmettant ces instructions aux commandants de corps d'armée, la direction de l'infanterie a eu en vue d'assurer le commandement éventuel de tout bataillon territorial incorporé dans un corps mixte par un capitaine adjudant-major de l'armée active:

de même, chaque compagnie territoriale pourra marcher avec le lieutenant arrivant du régiment de ligne, l'adjudant, les sergents et les caporaux en activité de service.

L'ORDRE DU JOUR DE LA CHAMBRE

Paris, 12 mai. L'ordre du jour de la rentrée de la Chambre porte en tête la discussion sur le crédit agricole, puis viennent la discussion sur le renouvellement du privilège de la Banque de France et celle sur la législation des Caisses d'épargne.

Selon toutes probabilités, le gouvernement demandera l'intervention et proposera d'inaugurer la reprise de la session par la discussion sur les Caisses d'épargne, qui est d'ailleurs urgente; ce qui permettra aux ministres des finances et de l'agriculture d'arrêter définitivement les propositions dont ils comptent saisir la Chambre sur le crédit agricole.

Il paraît, en effet, à peu près impossible que d'ici à mardi prochain le gouvernement ait fixé complètement ses résolutions sur cette délicate question du crédit agricole.

L'interpellation Lavy La Chambre sera appelée mardi, dès sa rentrée, à fixer le jour de la discussion de l'interpellation de M. Lavy sur les arrestations d'anarchistes.

Nous croyons savoir que M. Loubet, président du conseil, demandera la discussion immédiate de l'interpellation.

M. Lavy doit également interpellé M. Viette, ministre des travaux publics, sur son attitude à l'égard des compagnies de chemins de fer qui ont refusé à ceux de leurs agents délégués au congrès des ouvriers et employés de chemins de fer l'autorisation de se rendre à Paris pour assister aux séances de ce congrès.

LA COMMISSION DU BUDGET

Paris, 12 mai. La commission du budget a consacré sa séance d'aujourd'hui à l'audition de M. Isambert, qui doit faire l'exposé verbal du budget des beaux-arts.

M. Isambert a présenté une série d'observations de détail sur divers points, tels que l'inspection des beaux-arts, la censure, l'école de mosaïque. Il n'a formulé aucune observation au sujet des théâtres subventionnés. L'Opéra et l'Odéon sont, en effet, pourvus depuis peu, d'une nouvelle direction qu'on ne pourra juger qu'à l'œuvre; quant au Théâtre-Français et à l'Opéra-Comique, il n'y a rien à en dire.

M. Isambert est l'auteur d'un projet particulier dont la Chambre est saisie pour remplacer la censure dramatique, et il a seulement saisi la commission sur le point de savoir s'il y a lieu de maintenir les censeurs pour 1893.

La commission s'est prononcée pour l'affirmative.

LE NOUVEAU REGIME DOUANIER

Paris, 12 mai. On se préoccupe très vivement déjà à la Chambre, où les députés commencent à rentrer, des conséquences regrettables du nouveau régime protectionniste dont nous sommes dotés.

Les résultats de l'application de ce régime se succèdent sans interruption et frappent tous les esprits.

Nous avons déjà signalé la baisse simultanée du chiffre de notre commerce extérieur, aux exportations et aux importations, la diminution du rendement de nos droits de douane, la décroissance de nos recettes de chemins de fer, conséquence de la déchéance du trafic.

On signalait hier dans les couloirs de la Chambre un autre symptôme de l'anémie économique déterminée dans le pays par le nouveau régime douanier.

Durant les quatre mois écoulés de 1892, le chiffre des escomptes de la Ban-

que de France a diminué de 300 millions et il y a lieu de remarquer que le nouveau régime économique n'est entré en vigueur que le 1er février.

Si, comme malheureusement on le craint, ce mouvement de décroissance dans les transactions commerciales se continue durant le reste de l'année 1892, la diminution totale des escomptes atteindra à la fin de l'année un milliard, soit le dixième du chiffre total des escomptes annuellement effectués par la Banque de France.

La Réforme de l'Impôt des Boissons

Paris, 12 mai.

Les Boissons hygiéniques

M. Salis a eu une entrevue aujourd'hui avec M. Catusse, directeur général des contributions indirectes, au sujet des nouvelles mesures qu'il propose pour compenser le dégrèvement des boissons hygiéniques.

M. Catusse, sans s'opposer en principe aux propositions de M. Salis, a objecté que la taxe uniforme proposée par le rapporteur aurait l'inconvénient de ne pas permettre la réforme des octrois que le gouvernement compte amorcer à l'occasion de la réforme de l'impôt.

M. Salis aura une nouvelle entrevue demain dans laquelle il compte proposer que la perception des licences soit partagée entre l'Etat et les municipalités, afin de dégager la responsabilité de ces dernières.

Les Bières

On sait que le gouvernement propose de dégrever l'impôt sur la bière de 25 0/0 environ et de substituer à la loi de 1816, une loi nouvelle établissant un impôt à la destination suivant le principe admis par la Belgique en 1885.

L'union générale des brasseurs, après avoir émis à l'unanimité, moins une voix, un vœu en faveur de l'application en France du régime adopté en 1885 par la Chambre belge, a chargé un certain nombre de députés de solliciter de M. Salis, rapporteur à la commission du budget, une audience pour lui exposer à la fois les défauts de la législation actuelle, et les inconvénients du projet ministériel.

M. Jonnard, député du Pas-de-Calais qui accompagnait la délégation, a demandé, en son nom, au rapporteur de la commission du budget: 1° Que le projet du budget de 1893 fixât le montant du dégrèvement dont il sera juste de faire bénéficier la bière comme le vin et le cidre; 2° que le gouvernement fût invité à constituer une commission extra-parlementaire composée de députés, de représentants de l'administration et de représentants de la brasserie qui auraient mission d'établir une loi nouvelle conciliant les intérêts du Trésor avec les exigences de l'industrie brassicole moderne.

Après un échange de vues, M. Salis a promis à la délégation de saisir le gouvernement de sa demande et a déclaré que personnellement il ne s'opposerait pas à l'adoption d'une procédure qui, tout en assurant, sans plus tarder, un dégrèvement notable aux consommateurs de bière, permettrait de doter la brasserie d'une législation mûrement étudiée et débattue et favorisant le progrès industriel.

La délégation a été reçue également par la commission du budget.

Informations Politiques

LA LETTRE DU PAPE

Paris, 12 mai. On avait assuré que M. Brisson avait l'intention d'interpeller le gouvernement au sujet des prescriptions contenues dans la lettre du pape. M. Brisson déclare n'avoir pris jusqu'ici aucune résolution de ce genre. Cependant il est probable que la lettre de Léon XIII donnera lieu à un débat à la Chambre, mais on ne sait pas encore qui portera la question à la tribune.

AU DAHOMEY

Le ministère de la marine a reçu le télégramme suivant qui confirme la dépêche que nous a transmise hier notre correspondant: « Porto-Novo, 11 mai, 4 h. 55 soir. « Trois Français retenus à Abomey-Kalavy ont été mis en liberté. »

Feuilleton de L'ECHO DE LYON 13 Mai 20

LE TOUR DU MONDE

En Quatre-Vingts Jours

PAR JULES VERNE

Le développement panoramique de ces îles était superbe. D'immenses forêts de lataniers, d'arcs, de banousiers, de muscadiers, de tecks, de gigantesques mimosées, de fougères arborescentes, couvraient le pays en premier plan et en arrière se profilait l'élégante silhouette des montagnes.

Sur la côte pullulaient par milliers ces précieuses salanganes, dont les nids comestibles forment un mets recherché dans le Céleste Empire.

Mais tout ce spectacle varié, offert aux regards par le groupe des Andaman, passa vite, et le Rangoon s'achemina rapidement vers le détroit de Malacca, qui devait lui donner accès dans les mers de la Chine.

On faisait pendant cette traversée l'inspecteur Fix, si malencontreusement entraîné dans un voyage de circumnavigation? Au départ de Calcutta, après avoir laissé des instructions pour que le

mandat, s'il arrivait enfin, lui fût adressé à Hong-Kong, il avait pu s'embarquer à bord du Rangoon sans avoir été aperçu de Passepartout et il espérait bien dissimuler sa présence jusqu'à l'arrivée du paquebot. En effet, il lui eût été difficile d'expliquer pourquoi il se trouvait à bord sans éveiller les soupçons de Passepartout, qui devait le croire à Bombay.

Mais il fut amené à renouer connaissance avec l'honnête garçon par la logique même des circonstances. Comment? On va le voir.

Toutes les espérances, tous les désirs de l'inspecteur de police étaient maintenant concentrés sur un unique point du monde, Hong-Kong, car le paquebot s'arrêtait trop peu de temps à Singapour pour qu'il pût opérer en cette ville. C'était donc à Hong-Kong que l'arrestation du voleur devait se faire, ou le voleur lui échappait, pour ainsi dire, sans retour.

En effet, Hong-Kong était encore une terre anglaise, mais la dernière qui se rencontrait sur les parcsours. Au-delà, la Chine, le Japon, l'Amérique, offraient un refuge à peu près assuré au sieur Fogg. A Hong-Kong, s'il y trouvait enfin le mandat d'arrestation qui courait évidemment après lui, Fix arrêtait Fogg et le remettait entre les mains de la police locale. Nulle difficulté. Mais après Hong-Kong, un simple mandat d'arrestation ne suffisait plus. Il faudrait un acte d'extradition. De là retards, lenteurs, obstacles de toute nature, dont le coquin profiterait pour échapper définitivement. Si l'opération manquait à Hong-Kong, il serait, sinon impossible, du moins

bien difficile, de la reprendre avec quelque chance de succès.

« Donc, se répétait Fix pendant ces longues heures qu'il passait dans sa cabine, donc, on le mandat sera à Hong-Kong, et j'arrête mon homme, ou il n'y sera pas, et cette fois il faut à tout prix que je retarde son départ! J'ai échoué à Bombay, j'ai échoué à Calcutta! Si je manque mon coup à Hong-Kong, je suis perdu de réputation! Coûte que coûte, il faut réussir. Mais quel moyen employer pour retarder, si cela est nécessaire, le départ de ce maudit Fogg? »

En dernier ressort, Fix était bien décidé à tout avouer à Passepartout, à lui faire connaître ce maître qui lui servait et dont il n'était certainement pas le complice. Passepartout, éclairé par cette révélation, devant craindre d'être compromis, se rangerait sans doute à lui, Fix. Mais enfin c'était un moyen hasardeux, qui ne pouvait être employé qu'à défaut de tout autre. Un mot de Passepartout à son maître eût suffi à compromettre irrévocablement l'affaire.

L'inspecteur de police était donc extrêmement embarrassé, quand la présence de Mrs. Aouda à bord du Rangoon, en compagnie de Phileas Fogg, lui ouvrit de nouvelles perspectives.

Quelle était cette femme? Quel concours de circonstances en avait fait la compagne de Fogg? C'était évidemment entre Bombay et Calcutta que la rencontre avait eu lieu. Mais en quel point de la péninsule? Était-ce le hasard qui avait réuni Phileas Fogg et la jeune voyageuse? Ce voyage à travers l'Inde, au contraire, n'avait-il pas été entrepris par ce gentleman dans le but de rejoindre

cette charmante personne? car elle était charmante! Fix l'avait bien vu dans la salle d'audience du tribunal de Calcutta.

On comprend que l'agent devait être intrigué. Il se demanda s'il n'y avait pas dans cette affaire quelque criminel enlevement. Oui! cela devait être! Cette idée s'incrusta dans le cerveau de Fix, et il reconnut tout le parti qu'il pouvait tirer de cette circonstance. Que cette jeune femme fût mariée ou non, il y avait enlevement, et il était possible, à Hong-Kong, de susciter au ravisseur des embarras tels, qu'il ne pût s'en tirer à prix d'argent.

Mais il ne fallait pas attendre l'arrivée du Rangoon à Hong-Kong. Ce Fogg avait la détestable habitude de sauter d'un bateau dans un autre, et, avant que l'affaire fût entamée, il pouvait être déjà loin.

L'important était donc de prévenir les autorités anglaises et de signaler le passage du Rangoon avant son débarquement. Or, rien n'était plus facile, puisque le paquebot faisait escale à Singapour, et que Singapour est reliée à la côte chinoise par un fil télégraphique.

Toutefois, avant d'agir et pour opérer plus sûrement, Fix résolut d'interroger Passepartout. Il savait qu'il n'était pas très difficile de faire parler ce garçon, et il se décida à rompre l'incognito qu'il avait gardé jusqu'alors. Or, il n'y avait pas de temps à perdre. On était au 31 octobre, et le lendemain même le Rangoon devait relâcher à Singapour.

Donc, ce jour-là, Fix, sortant de sa cabine, monta sur le pont, dans l'intention d'aborder Passepartout « le premier » avec les marques de la

extrême surprise. Passepartout se promenait à l'avant, quand l'inspecteur se précipita vers lui, s'écriant:

« Vous, sur le Rangoon! »

— Monsieur Fix à bord! répondit Passepartout, absolument surpris, en reconnaissant son compagnon de traversée de la Mongolie. Quoi! j'y vous laissez à Bombay, et je vous retrouve sur la route de Hong-Kong! Mais vous faites donc, vous aussi, le tour du monde? — Non, non, répondit Fix, et je compte m'arrêter à Hong-Kong, — au moins quelques jours.

— Ah! dit Passepartout, qui parut un instant étonné. Mais comment ne vous ai-je pas aperçu à bord depuis notre départ de Calcutta? — Ma foi, un malaise... un peu de mal de mer... Je suis resté couché dans ma cabine... Le golfe du Bengale ne me réussit pas aussi bien que l'Océan Indien. Et votre maître, monsieur Phileas Fogg? — En parfaite santé, et aussi ponctuel que son itinéraire! Pas un jour de retard! Ah! monsieur Fix, vous ne savez pas cela, vous, mais nous avons aussi une jeune dame avec nous.

Une jeune dame? répondit l'agent, qui avait parfaitement l'air de ne pas comprendre ce que son interlocuteur voulait dire.

Mais Passepartout l'eut bientôt mis au courant de son histoire. Il raconta l'incident de la pagode de Bombay, l'acquisition de l'éléphant au prix de deux mille livres, l'affaire du suif, l'enlèvement d'Aouda, la condamnation du tribunal de Calcutta, la liberté sous caution. Fix, qui connaissait la dernière partie de ces incidents, semblait les igno-

LES GARDIENS DE LA PAIX

Le projet que prépare le président du Conseil pour relever le traitement des gardiens de la paix sera déposé mardi prochain sur le bureau de la Chambre. Le conseil municipal de Paris en sera saisi le lendemain, date de l'ouverture de la session. Ce projet comporte une demande de crédit de 5 millions, dont 2 millions et demi à la charge de l'Etat, et 2 millions et demi à la charge de la ville. L'effectif des gardiens de la paix qui est actuellement de 7,000 sera porté à 8,330.

ANARCHISTES ET ALLEMANDS

Paris, 12 mai. La Patrie croit savoir de très bonne source que la police, sur les ordres du ministre de l'intérieur, fait étroitement surveiller depuis quelques jours le individu de nationalité allemande qui ont non-seulement des rapports très fréquents avec des anarchistes de marque, mais qui ont encore des réunions rue de Dunkerque plusieurs fois par semaine.

On aurait même acquis la certitude que ces allemands, récemment arrivés à Paris, ont donné des subsides à quelques anarchistes chargés d'en opérer la répartition à différents compagnons qui exploitent en ce moment la province.

LA FAMILLE VÉRY

Paris, 12 mai. Mme Véry et sa fille, contrairement à ce qu'on a dit, n'ont pas quitté l'hôpital Saint-Louis, où elles resteront encore plusieurs jours, leur état, quoique satisfaisant, exigeant des soins assidus. Les pauvres femmes sont, comme on pense, très affectées de la mort de leur mari et père. Mais les consolations ne leur manquent pas.

En revanche, si Mme Véry reçoit de nombreuses lettres de condoléance, elle en reçoit aussi qui témoignent que les misérables auteurs de l'attentat du boulevard Magenta n'ont pas désarmé.

La police prend d'énormes précautions à l'occasion des obsèques de M. Véry.

RAVACHOL

Son transfert dans la Loire

Paris, 12 mai. Le départ de Ravachol est imminent. On croit qu'il partira samedi pour Saint-Etienne ou Montbrison.

Le ministre de l'intérieur a fait appeler dans son cabinet le chef du bureau des transfèrements à l'administration pénitentiaire, pour lui donner les ordres relatifs au départ de Ravachol pour Montbrison.

Arrestation de Bélat et de Mariette Soubert

Sur mandat de M. Lascoux, juge d'instruction, les agents du service de la sûreté ont arrêté ce matin au point du jour, Bélat et la fille Mariette Soubert à leur domicile, 54, rue de Paris, à Saint-Denis.

Cette double arrestation a été opérée sur une demande télégraphique du parquet de Saint-Etienne.

Bélat et Mariette Soubert, dont on se souvient du rôle joué par eux dans l'affaire Ravachol, sont inculpés de complicité dans l'assassinat des femmes Marcon, de Saint-Etienne.

XVII

Où il est question de choses et d'autres pendant la traversée de Singapour à Hong-Kong.

Depuis ce jour, Passepartout et le détective se rencontrèrent fréquemment, mais l'agent se tint dans une extrême réserve vis-à-vis de son compagnon, et il n'essaya point de le faire parler. Une ou deux fois seulement, il entrevit Mr. Fogg, qui restait volontiers dans le grand salon du Rangoon, soit qu'il tint compagnie à Mrs. Aouda, soit qu'il jouât au whist, suivant son invariable habitude.

Quant à Passepartout, il s'était pris très sérieusement à méditer sur le singulier hasard qui avait mis, en ce moment, Fix sur la route de son maître. Et, en effet, on eût été étonné à moins.

La suite à demain.

Réformes Universitaires

Paris, 12 mai.

Le ministre de l'instruction publique vient d'adresser aux recteurs une circulaire dans laquelle il les invite à consulter la faculté de médecine de leur ressort sur le programme suivant, qui ne doit être, à ses yeux, que l'indication d'un certain nombre de questions à examiner et qui ne limite en rien sa liberté :

1^o Organisation dans les facultés des sciences, après les études secondaires complètes, y compris la classe de philosophie, d'une année d'études théoriques et pratiques comprenant la physique, la chimie, les sciences naturelles, à la place du baccalauréat ès-sciences restreint et, la première année, les programmes actuels des facultés de médecine.

2^o Organisation de quatre années d'études médicales, y compris la physique et la chimie médicales.

3^o Remaniement des examens, de façon à faire subir pendant la scolarité une partie de ceux qui, actuellement, ne peuvent être subis qu'après la seizième inscription.

4^o Création et organisation, au-dessus du grade professionnel de docteur en médecine, d'un grade supérieur d'ordre scientifique qui serait exigé pour certaines fonctions de l'enseignement et donné par collation à tout docteur remplissant actuellement une de ces fonctions.

La première question devra être également soumise à la Faculté des sciences.

Le ministre insiste pour que les délibérations des facultés lui parviennent le 25 mai au plus tard.

LES SUITES D'UNE ÉLECTION

Rambouillet, 12 mai.

Être battu aux élections municipales, c'est vexant, mais recevoir des balles de revolver par-dessus le marché, cela dépasse les bornes de ce qu'on peut humainement supporter.

C'est pourtant ce qui vient d'arriver à Mareille-Guyon où deux candidats, qui avaient échoué aux dernières élections viennent d'être victimes de graves attentats au sujet desquels le Parquet de Rambouillet fait une enquête.

Sur la liste de l'ancien maire, M. Meunier, figurait MM. Drouard et Maillard qui ne furent pas élus.

On ne pouvait donc les jalouser ni leur en vouloir ; malgré cela, le soir du 2^e mai, pour les punir sans doute du fait de s'être portés candidats, un coup de feu fut tiré de la rue sur une fenêtre de la maison de M. Drouard et la balle traversa l'appartement sans heureusement atteindre personne.

Une nouvelle agression devait se produire, dirigée cette fois contre M. Meunier et, dimanche dernier, le fils de M. Meunier, remarquant un personnage qui rôdait autour de l'habitation avec des allures singulières, sortit et le suivit pour savoir ce qu'il voulait.

Mal en prit au jeune homme, car arrivé à la route de Vico, l'inconnu qui se sentait filé, se retourna soudain et déchargea sur M. Henri Meunier deux coups de revolver à bout portant, puis il prit la fuite.

Ce n'est qu'à grand-peine et en rampant presque sur le sol que le blessé, isolé sur cette route, put regagner le domicile paternel.

Son état inspire beaucoup d'inquiétude. Ajoutons que M. Maillard a reçu de son côté des lettres de menaces et espérons que l'enquête ouverte par le Parquet aboutira à la découverte des coupables et fera cesser l'espèce de terreur qui règne dans le pays.

Dépêches Diverses

Paris, 12 mai.

AUX MINES D'ANDERLUEVES

Anderlues, 12 mai. Les travaux entrepris au puits n° 3 et qui continuaient jour et nuit viennent d'être subitement interrompus.

Ce matin, on a constaté que le feu est de nouveau dans la mine : il était six heures et demie quand on aperçut la fumée qui s'échappait de la cheminée du ventilateur. A huit heures, on donna le signal de la remontée de l'équipe.

A dix heures et demie, la cage redescend ; les ingénieurs se joignent cette fois aux explorateurs. On va essayer de se rendre compte de l'endroit où se trouve le foyer de l'incendie.

Une fumée épaisse continue à s'échapper de la cheminée du ventilateur.

M. Orman, ingénieur des mines, est parti ce matin pour Mons afin d'y prendre les ordres de ses chefs.

UN MEURTRE EN CORSE

Ajaccio, 12 mai.

Un meurtre vient d'être commis à Vesco-vato.

À la suite d'une discussion qui avait éclaté pour des motifs futiles, une femme Française Amers, âgée de quarante-six ans, s'est emparée d'un couteau de cuisine et en a porté un coup furieux dans la poitrine de la femme Graziani, sa voisine, âgée de cinquante ans, blessant en même temps un enfant d'un an environ que la femme Graziani portait dans ses bras.

La victime est morte quelques instants plus tard.

La meurtrière a été arrêtée.

SALON DES CHAMPS-ÉLYSÉES

Troisième Article

Paysages. — La perle des paysages exposés est signée Gagliardini : cela n'est fait pour surprendre personne ! Il est difficile d'atteindre une pareille intensité de lumière, un effet aussi considérable avec une telle simplicité dans la mise en scène et un souci moindre du sujet. Pour la foule qui passe, l'artiste a copié simplement un coin de « placette » dans une petite ville du Midi : pour l'observateur, pour le délicat, c'est tout un poème de cette vie provinciale qui se passe volontiers dans la rue, au « bon de l'air ».

Nous défleurons cette toile en parlant de la finesse, de la transparence des ombres, de l'air pur qui circule à flots dans ce petit cadre. Sans recourir à des oppositions hurlantes à ces tons froids, violacés, dont abusent tant d'autres, Gagliardini arrive à une intensité de chaleur de lumière vraiment étonnante. Cela ne peut s'analyser ni se commenter, notre langue est malheureusement trop incolore pour y réussir.

M. Bompard, qui nous donne des scènes d'Algérie intéressantes, ordonnées et dessinées avec goût, fera bien d'aller se chauffer au soleil de Gagliardini.

Il faut s'être trouvé fin septembre dans les pré-à la recherche des derniers rôles de génés ou des premières bécanes, pour apprécier à sa juste valeur le paysage de

M. Balouzet. C'est bien là cette rosée abondante et fraîche qui rend l'herbe craquante sous les pieds et enveloppe les grands arbres d'un brouillard violet précurseur des gelées prochaines.

La toile de M. Balouzet est d'un grand caractère, en même temps qu'une œuvre de rendu vraiment étonnant. Il y a dans ce peintre, en pleine possession de son talent très personnel et très vibrant une sincérité d'expression, une hardiesse de touche qui commandent l'admiration et l'estime.

Il est regrettable que sa petite toile ait été placée au-dessus d'une « Annonce » blanche à l'excessif, qui empêche d'apprécier comme il le mériterait ce poétique lever de lune d'une impression très intense ; on y entend sonner l'Angelus et chanter les grillons.

Le rector violet de M. Noirot est une déplorable erreur.

M. Rigolot nous donne une bonne toile, un peu trop sage peut-être, mais très étudiée : cela représente des carrières. Les détails sont précis, les valeurs justes, sans excès — sans fougue, voudrions-nous dire ! — mais comment faire l'ombre d'une critique devant tant de conscience et de probité artistiques ?

M. Appian expose un effet de brume du matin qui nous vaudra de l'orage à bref délai : nous regrettons que ce maître du fusin ne nous en ait pas envoyé cette année.

L'effet de neige de M. Gillet est tout simplement exquis. Comment les invalides de la maison ont-ils consenti à le placer sur la cimaise ? Il est vrai que c'est loin, bien loin derrière le salon de repos que les chercheurs et les délicats découvriront cette perle fine — et, vraiment, à part un autre effet de neige de M. Massé, une fin d'automne de M. Guéry, un jardin ensoleillé de Gelhay, les marines de M. Nardy (son effet de mistral et de poussière est d'une finesse de tons charmante) nous nous demandons ce qui peut bien attirer et retenir dans ces régions !

De M. Ridet, une étude sans prétentions avec d'excellentes qualités : le ciel, l'eau très limpide coulant à travers des bancs de rochers, tout cela est bien observé et consciencieusement rendu.

Non loin de lui, deux bons paysages, de M^{me} Ruyssecher, l'un, surtout : sous bois au printemps est conçu dans une gamme de verts très attendrie. A citer également, une marine de M. Philpens, deux toiles de M. Tazuin, avec des arbres bien étudiés et des arrière-plans remarquables.

Pourquoi M. Gousset ne nous envoie-t-il pas tout simplement quelque chose de ses études sur nature ? — Il en a de charmantes ! Ses remarquables qualités de finesse et de poésie disparaissent dans sa grande marine qui mériterait une meilleure place.

Le petit lac d'Aigueshelette a tenté M^{lle} Dauvergne : le paysage revêt à ses heures une certaine grandeur, un peu triste, qui a été rendue avec beaucoup d'autorité et de virtuosité par l'artiste.

Parmi les toiles ensoleillées et fines de tons, il faut citer un port de Marseille de M. Allègre. L'eau est d'une couleur exquise et le feuillage de mâts se reflète sur un fond fumé léger ou de poussière nous rappelle une des meilleures boîtes de son maître Vollo.

Citons enfin parmi les paysages remarquables une toile de M. Armand Guéry, très fidèle image des grandes plaines poussées de la Champagne ; un effet de neige au crépuscule, de M. Hareux, d'une poignante tristesse, un paysage de l'hiver de M. Massé, et les envois de M. Didier Pouget, un jeune à qui nous reprocherons seulement un peu trop d'uniformité dans la touche.

(A suivre). Claude TARVENU.

LE P.-L.-M.

Et ses Institutions patronales

Le temps est aux œuvres de prévoyance. Tout le monde en parle, tous les gens de bonne volonté s'en mettent.

Mais parmi les fondations intéressantes dont le nombre augmente chaque jour, en doit placer au premier rang les institutions que la Compagnie de Lyon a créées en faveur de son personnel. Peu d'entreprises aussi considérables existent de par le monde : au 1^{er} janvier 1892, la Compagnie de Lyon avait en exploitation plus de 9,000 kilomètres ; elle avait dépensé en travaux de premier établissement, près de 4 milliards et demi. Ces simples chiffres suffisent pour attester la puissance du capital ou, pour mieux dire, celle de l'association des épargnes. A ceci d'autres qui vont montrer combien ceux qui ont la direction et la responsabilité de ces forces énormes, ont en souci la condition de la masse ouvrière qu'elles font vivre.

Pendant l'année 1891, la Compagnie de Lyon s'est imposé un sacrifice total de 41 millions de francs, en dehors, bien entendu, des salaires, pour améliorer la situation ou pour assurer l'avenir de ses agents. Les sommes dépensées dans le premier but n'ont pas été moindres de 4,372,000 francs. Celles qui ont été employées dans le second, ont atteint 6,650,000 francs.

Œuvres de philanthropie

Nous passerons rapidement sur les logements à bon marché qu'elle a créés à La-roche, Veynes, Paris et Lyon, sur ses installations de réfectoires, ses salles de convalescence, ses écoles de garçons et de filles, ses salles d'asile, ses ouvroirs et ses orphelinats.

Les sommes affectées à ces diverses dépenses atteignent en chiffres ronds 4,300,000 francs pour les logements et 530,000 francs pour les réfectoires, écoles, asiles et ouvroirs, ce qui représente un intérêt et amortissement environ 400,000 francs, indépendamment des frais annuels de personnel, etc.

Retraites

L'un des problèmes dont la Compagnie de Lyon s'est occupée avec le plus de sollicitude, c'est celui des retraites à assurer à ses agents. La solution de ce problème s'est singulièrement compliquée, à mesure que le taux de l'intérêt s'est réduit ; mais cette difficulté n'a été, pour la Compagnie, qu'un stimulant de plus. 44,654 agents participent actuellement à la caisse de retraites instituée pour les agents « classés » et pour quelques catégories d'agents « embrigadés ». A la fin de 1891, les réserves constituées pour le service des pensions dépassaient 100 millions ; elles atteignent, exactement, 401 millions, 396,000 francs. Le nombre des retraités était de 9,472.

Ces réserves, si formidables en apparence, ont été reconnues, cependant, insuffisantes. Le chiffre des allocations annuelles est, aujourd'hui de 10 0/0, du montant des traitements : 4,200,000 francs par les agents eux-

mêmes, et 6 0/0 par la Compagnie. Or, de nouveaux calculs ont montré que la caisse de retraites aurait besoin, pour tout fût prévu, d'une dotation annuelle de 14 0/0 des traitements. Combien de Sociétés de retraites ne se doutent pas de ces exigences, et, frères de réserves qu'elles jugent à vue d'œil très élevées, vont droit à de terribles déboires ! Pas un instant la Compagnie n'a songé à réclamer à ses agents un supplément de contribution. Elle a décidé de supporter toute la surcharge. Seulement, à titre de transition, elle a porté de 6 0/0 à 8 0/0 sa part, soit au double de celle des agents. Le montant de l'allocation actuelle est de 4,238,000 francs. Il va être accru d'un tiers, soit de 1,400,000 francs environ.

En dehors des agents classés, il y a les agents « embrigadés », hommes d'équipe, poseurs, ouvriers des ateliers, etc., personnel plus mobile, mais bien digne d'intérêt également. La Compagnie de Lyon n'a pas cru devoir ouvrir pour cette catégorie d'auxiliaires une caisse spéciale, mais elle a décidé de se servir de la caisse nationale de retraites pour la vieillesse. A la condition de contribuer à la formation de la retraite jusqu'à concurrence d'un versement de 4 0/0 de leurs traitements, comme les agents classés, les agents embrigadés, ont les droits suivants :

Contribution de la Compagnie

La Compagnie de Lyon verse à la caisse de la vieillesse, au nom de chaque agent, pour lui constituer à partir de cinquante-cinq ans une pension viagère à capital réservé, une allocation croissant de 4 à 6 0/0 avec la durée des services. Cette allocation demeure acquise à l'agent comme ses propres versements. En second lieu, elle gratifie à tout agent comptant vingt-cinq ans de service et 55 ans d'âge ou seulement 45 ans sans limite d'âge en cas de blessures, une indemnité de congédiement de 4 0/0 par année de service.

Enfin, et cela dans l'intérêt spécial des agents actuellement en fonctions et qui n'auraient pas le temps de bénéficier de tous les avantages de la nouvelle caisse, puisque leurs versements seront d'autant moins nombreux qu'ils sont depuis plus longtemps au service, elle garantit un minimum de pension viagère de 1 0/0 du traitement par année de service.

On voit que, si l'Etat s'est occupé de la question des retraites pour les travailleurs, il est devancé, en fait, ce qu'il est permis de trouver très heureux, par l'initiative privée.

Secours de famille

La Compagnie de Lyon ne s'en est pas tenue là. Elle s'est ingéniée à tenir compte, dans la fixation des traitements, de la situation de famille des agents. Cette préoccupation est partagée, nous le savons, par nombre d'industriels, soucieux de respecter les principes qui régissent le salaire et qui le proportionnent aux services rendus, et, néanmoins, désireux de ne pas négliger, dans sa détermination, les charges dont le travailleur est grevé.

Ces chefs d'industrie apprendront, avec un vif intérêt, nous en avons la conviction, la combinaison à laquelle s'est arrêtée la Compagnie de Lyon, pour doser, si l'on peut s'exprimer ainsi, ces éléments divers.

Sous le titre de : Secours de famille, elle assure une allocation de 24 fr. par enfant au-dessus de trois en assimilant aux enfants de l'agent : 1^o Ses petits-enfants, frères, sœurs, neveux et nièces, âgés de moins de seize ans, s'ils sont orphelins de père et de mère et attachés à sa charge ; 2^o Ses père, mère, beau-père, belle-mère, grand-père et grand-mère, ainsi que les grand-père et grand-mère de sa femme s'ils sont entièrement à sa charge et demeurent avec lui d'une façon permanente. Le montant de cette allocation est évalué devoir atteindre au moins 200,000 francs par an.

Si l'on pouvait se livrer à un exposé analogue, non seulement pour toutes les grandes compagnies de chemins de fer et les sociétés anonymes en général, mais pour tous les industriels français, on ne tarderait pas à s'apercevoir que les œuvres de paix sociale abondent, et l'on s'expliquerait ainsi la parfaite indifférence avec laquelle les vrais travailleurs accueillent les provocations de la réaction et des partis révolutionnaires.

DEPARTEMENTS

RHONE

Villefranche. — Fête de bienfaisance. — Dimanche prochain aura lieu une grande fête, au profit des pauvres, sous la présidence d'honneur de MM. le sous-préfet, le maire et le docteur Lassalle, conseiller général, et avec le concours de la société de trompes « le Rallye-Chalon », de la fanfare de Villefranche et des sociétés de gymnastique.

A huit heures du matin, place Claude-Bernard, gonflément de l'épérostat « le Caladoïse », cubant 800,000 litres de gaz.

A 10 heures, départ du ballon monté par M. Pomme-Birand, directeur de la Société aéronautique Lyonnaise, et par MM. X... et Y..., de Villefranche.

A 4 heures, défilé des velocemen ; départ de la place Claude-Bernard pour la place du Promenoir, lieu du Velodrome. Le défilé sera conduit par la société : la « Pédale Caladoïse ».

A 1 heure 1/2, grandes Courses Vélocipédiques :

I Course internationale (pupilles) bicyclettes et bicyclettes, 4 prix, 410 francs. — II Course cantonale (bicyclettes et bicyclettes) 5 prix, 400 francs. — III Course régionale (tricycles) 3 prix, 350 francs. — IV Grande Course internationale (bicyclettes et bicyclettes) parcoures 12,250 mètres : 1^{er} prix, 1,000 francs ; 2^e prix, 500 francs ; 3^e prix, 300 francs ; 4^e prix, 200 francs. — V Course d'adresse (monocycles) 2 prix, 450 francs. — VI Course régionale (bicyclettes et bicyclettes) 4 prix, 600 francs. — VII Course internationale (tricycles) parcoures 7,000 mètres : 1^{er} prix, 400 francs ; 2^e prix, 250 francs ; 3^e prix, 100 francs. — VIII Course de consolation, 3 prix 325 francs.

Les programmes déjà envoyés régleront tous les éventualités des courses.

Prix des places dans l'enceinte des courses : places réservées, 5 francs ; tribune, 3 francs ; pourtour, 0 fr. 50.

A 9 heures du soir, place du Promenoir, brillant feu d'artifice de la maison Oudot-Arban. Entrée gratuite.

Bals de nuit, illuminations, place Claude-Bernard et place de la Sous-Préfecture.

Ampuis. — Accident. — Mardi dernier, à 11 h. du matin, le nommé Louis D..., docteur en chef M. Julien Gomot, a été victime d'un triste accident, au moment où il ouvrait le portail pour rentrer avec son cheval attelé à une voiture chargée d'un tonneau de sulfate de soude, pesant 250 kilogrammes. Le cheval a fait un faux pas, M. Louis D... craignant une catastrophe s'élança à la tête de l'animal, malheureusement il trébucha et le véhicule lui passa sur les jambes et le bras gauche.

Par un heureux hasard, le cheval en partant déchargea le tonneau sur la route, sans que la victime n'aurait pas échappé à une mort certaine.

Son état n'inspire pas de sérieuses inquiétudes.

LOIRE

Saint-Etienne. — M. Jules Roche à Saint-Etienne. — Un de nos confrères annonce ce matin que M. Jules Roche aurait formellement promis à MM. de Montgolfier et Staron, qui assistaient à la réception du ministre à Lyon, de se rendre prochainement à Saint-Etienne.

Nous savons ce que cela veut dire. Il a promis, donc il viendra...

Rive-de-Gier. — Conseil municipal. — Le conseil municipal de notre ville s'est réuni, aujourd'hui, pour nommer son conseil d'administration. M. Brunon, sénateur, a été réélu maire, MM. Lavé et André Brunon, réélus adjoints.

M. X. Cornemont, doyen d'âge, a prononcé en cette circonstance, une brillante allocution.

Comme on le voit, rien de changé dans les affaires si ce n'est que le nouveau conseil compte parmi ses membres un réactionnaire.

Réunion. — Les ouvriers métallurgistes sont invités à assister à une grande réunion qui aura lieu demain, samedi, à 7 heures 1/2 du soir, salle de la Rotonde, en vue de la création d'un syndicat.

Prière est faite à tous les hommes, soucieux de leurs intérêts d'y assister.

Roanne. — Pêcheurs peu commodes. — Hier, vers six heures du soir, une dizaine de jeunes gens ne travaillant pas, sont allés pêcher dans la réserve de la Loire, prohibée en tout temps. Le garde-pêche ne pouvant se rendre maître de ces individus le gendarmier fut appelé.

Ces gamins insultèrent grossièrement les gendarmes et les menacèrent de pierres. M. le procureur de la République passant par là fut aussi menacé. Les gendarmes s'emparèrent de quelques-uns de ces voyous pendant que les autres, toujours menaçant, se sauvèrent.

Ceux arrêtés sont les nommés Louis Rivet, 21 ans ; Hubert Ravel, cafetier, 42 ans, Joannès Lattat, 18 ans ; Laurent Poupon, 20 ans et Joseph Chonier, 21 ans.

Ces individus ont été écroués. D'autres jeunes gens sont recherchés.

Vol de 500 francs. — Le jeune Eugène Dubois, âgé de 12 ans, a été écroué hier à la maison d'arrêt, sous l'inculpation de vol de 500 francs au préjudice de M. Dupin, propriétaire au hameau de Biesse, commune de Belmont.

Au moment de son arrestation, ce gamin était encore porteur de la somme de 446 francs.

Société philharmonique. — Cette société donnera samedi prochain, au Grand-Théâtre, avec le concours de M^{me} Theuriot, professeur de chant à Lyon, un grand concert.

Grave accident de voiture. — Avant-hier soir, M. Jutenay, de Renaison, se rendait à Saint-André-d'Apchon, en voiture, avec ses deux fils quand, arrivé près du Moulin-Carré, son cheval, effrayé par du linge étendu, fit un violent écart qui précipita sur le sol les trois voyageurs.

Les deux fils se relevèrent sans aucun mal, mais le père eut un bras et une jambe cassés.

Grand-Croix. — Réunion. — Les mineurs syndiqués du bassin houiller de la vallée du Gier, sont priés de se rendre à la grande réunion qui aura lieu dimanche, 15 courant, à 9 heures du matin, salle Falconnet, à Grand-Croix.

Ordre du jour. — Renouvellement du conseil d'administration ; les Délégués mineurs exposeront les griefs de leur circonscription ; les Délégués à la fédération rendront compte de leur mandat ; Questions diverses.

HAUTE-LOIRE

Le Puy. — Un enfant noyé. — Au village d'Anviac, un enfant de 3 ans, le petit Robert s'est noyé dans un lavoir où il y avait à peine 0 m. 20 d'eau.

Ses frères un peu plus âgés s'amusaient avec lui et d'autres enfants, lorsque ne le voyant plus, ils se mirent à sa recherche et le trouvèrent à la tête dans l'eau.

Les parents du petit Robert sont inconsolables, surtout la mère qui est malade au lit depuis plusieurs jours.

Au régime. — M. Bouvet, lieutenant surméraire au 105^e de ligne à Clermont est nommé au 86^e de ligne, au Puy.

A l'Alcazar. — La fanfare du cercle des travailleurs donnera demain samedi à l'Alcazar une soirée musicale et dramatique à son bénéfice.

AIN

Bellegarde. — Incendie. — Lundi soir, le feu s'est déclaré accidentellement dans la maison de MM. Sella et Pinton, propriétaires à Bellegarde.

Les pompiers, les habitants, les gendarmes, les douaniers, etc. s'étant portés promptement au secours, l'incendie fut vite éteint. Néanmoins, les pertes s'élevaient à 2,700 fr. couvertes par des assurances.

Rosillon. — Incendie. — Un commencement d'incendie s'est déclaré au domicile de Joseph Meynier, cultivateur à Montbreyzieu, commune de Contrevoz.

Quelques personnes accourues ont eu vite raison du feu et les dégâts ne s'élevaient qu'à 50 francs, non assurés.

Trévoix. — Blessure. — Benoit Chambaré, cultivateur à Reyrieux, ayant trop fêté Bacchus, a fait une chute qui lui a occasionné une blessure au-dessus de l'œil, sans gravité, heureusement.

Il y a toujours un dieu pour les buveurs.

Montrevel. — Vol. — Quatre draps de lits usés et cinquante fromages, le tout estimé 8 francs, ont été volés au préjudice de M. Félix Sourd, fermier à Cras-sur-Reys-souze, par un larron que l'on recherche.

Treffort. — Brûlure mortelle. — Marguerite Varréon, âgée de neuf ans, fille de M. Varréon, albergiste à Chavannes-sur-Suran, était aux champs avec une autre bergère.

Elle avait fait du feu pour se chauffer, les flammes se communiquèrent aux vêtements de la fillette et quelques instants après elle expirait dans des souffrances horribles.

Pont-de-Vaux. — Suicide. — Le jeune Pierre-Marie Mazoyer, âgé de 16 ans, cultivateur à Sermoyer, a été trouvé pendu dans la grange de ses parents.

On attribue ce suicide au désespoir éprouvé par ce jeune homme, qui avait été récomposé incarcéré pour tentative de vol.

Belley. — Chute grave. — Hier soir, à 6 heures 1/2, un accident d'une certaine gravité a mis en émoi la rue Saint-Martin.

Au n° 79 de cette rue, maison Guinand, habite un aiguiser dont la femme se trouve dans un état de grossesse avancée ; cette dernière était accoudée sur un appui servant de barrière à la porte du 1^{er} étage, lorsque cet appui, d'une mauvaise construction, a cédé sous le poids de cette malheureuse, qui est venue s'abattre sur le sol.

Grièvement blessée à la tête, contusionnée sur diverses parties du corps, elle a été relevée, et après avoir reçu les premiers soins de quelques voisins, la femme P... a été transportée à l'hôpital.

Vu la situation de la victime, son état inspire de vives inquiétudes.

DROME

Valence. — Remerciements. — Voici la lettre que les élus du comité démocratique adresse aux électeurs de Valence :

Citoyens, Vous nous avez désignés par deux votes successifs pour gérer les intérêts de notre vaillante cité, nous en sommes fiers et vous remercions de ce grand honneur. Sans nous dissimuler l'importance et le poids de notre tâche, nous vous promettons de nous mettre de suite, avec ardeur, à l'étude des questions qui intéressent au plus haut degré l'avenir et la prospérité de notre ville.

Nous aurons à cœur de ne rien négliger pour mériter toujours votre confiance et nous nous préoccuperons en toute occasion, de rester en parfaite communion d'idées avec vous.

Vive Valence ! Vive la République !

Une lettre. — Nous recevons la lettre suivante que notre impartialité nous fait un devoir d'insérer :

Monsieur le Directeur de l'Echo de Lyon, Cité dans un entrefilet, par hier, dans votre journal, je viens vous prier d'insérer la réponse suivante :

C'est, en effet, mon fils âgé de 13 ans, qui a été frappé dimanche dernier par un brutal. La politique ou les luttes électorales n'ont rien à voir en l'affaire. Un acte de brutalité inqualifiable a été commis par un homme sur un enfant, sans provocation aucune.

Je demande au correspondant à Valence de votre journal s'il trouve que cette action puisse être excusée par les gens de cœur. Du reste, la justice appréciera les faits.

Louis DENARCS, cité des Chapeliers, 25.

ISERE

Vienne. — Ouvriers coiffeurs. — Le syndicat des ouvriers coiffeurs de Vienne, donnera une réunion aujourd'hui vendredi 13 mai, au café Perrot, cours Brillier, à 9 heures du soir, et ils invitent tous leurs collègues à y assister.

Ordre du jour : 1^o Lecture des procès-verbaux ; 2^o Formation définitive du syndicat ; 3^o Paiement des cotisations ; 4^o Propositions diverses.

Conseil municipal. — Le conseil municipal se réunira en séance ordinaire et publique, le dimanche, 15 mai, à 10 heures du matin.

A adjudication. — Le public est prévenu qu'il sera procédé le 20 mai, à neuf heures du matin, au bureau de la commission des ordonnances, Jassane Rambaud, à l'adjudication des eaux grasses et balayages, provenant du détachement du 99^e de ligne. Les soumissionnaires pourront prendre connaissance du cahier des charges, au bureau de la commission, tous les jours non fériés, de 8 heures du matin, à 4 heures du soir.

Les demandes de soumission devront être accompagnées d'un certificat de nationalité, de solvabilité et d'honorabilité.

CHUTE MORTELLE

On nous écrit : Hier soir, à quatre heures, un ouvrier charpentier, M

La femme, est imprimée à l'arme cette direction des projectiles. Il serait donc parfaitement admissible que M. Ravet...

CRIME DU GOURGILLON

UNE ARRESTATION

Nos lecteurs n'ont certainement pas oublié cette affaire. Le 1er février, une fille galante nommée Clotilde Berthas...

Restait à connaître ce quelqu'un. Parmi les voisins interrogés se trouvait un Louis Morin dont les réponses embarrassées avaient paru suspectes.

Trois jours après la découverte du crime, Morin fut appelé devant M. Vial, et après un long interrogatoire au cours duquel il fut confronté avec une foule de témoins...

L'inspection n'avait, en effet, relevé contre lui que des contradictions et un certain embarras pouvant être aussi bien l'effroi d'un innocent soupçonné que celui d'un malfaiteur redoutant les conséquences de son crime.

C'est ainsi qu'ils apprirent que Morin, après avoir été pendant quelque temps pensionnaire à l'Antiquaille et à l'hopital des Vieillards, avait été chassé de ces deux établissements hospitaliers...

On le confronta alors avec plusieurs témoins, dont un notamment, un employé de la préfecture, soutint avoir vu Morin se promener dans la cour de la maison à 11 heures du soir...

On le confronta alors avec plusieurs témoins, dont un notamment, un employé de la préfecture, soutint avoir vu Morin se promener dans la cour de la maison à 11 heures du soir...

On le confronta alors avec plusieurs témoins, dont un notamment, un employé de la préfecture, soutint avoir vu Morin se promener dans la cour de la maison à 11 heures du soir...

On le confronta alors avec plusieurs témoins, dont un notamment, un employé de la préfecture, soutint avoir vu Morin se promener dans la cour de la maison à 11 heures du soir...

Une Erreur Policière

Un fait regrettable s'est passé hier soir, à trois heures, place Tolozan. On se souvient de M. Besson, dont le nom a souvent été mêlé ces temps derniers dans une polémique entre deux de nos confrères.

Or, comme il était possible que M. Besson pour une cause quelconque fût revenu à Lyon, un agent de la sûreté a été chargé de le rechercher.

Et voilà, à trois heures, au moment où les fabricants quittent leurs bureaux, l'agent frappant sur l'épaule de M. G..., commissionnaire en soieries, cours d'Herbouville lui dit :

Quant à l'agent — que nous ne voulons point nommer — si les lauriers de certains « gaffeurs » parisiens l'empêchent de dormir, il est bon de lui rappeler que, dans l'exercice de ses fonctions, il doit agir avec prudence, et qu'une personne qu'il a mission d'arrêter, fut-elle coupable, ne doit pas être passée « à tabac ».

CONCOURS MUSICAL D'OUILLINS

Nous complétons aujourd'hui les renseignements que nous avons donnés sur le concours musical d'Oullins, en donnant les noms des membres du comité de patronage :

Présidents d'honneur : MM. Rivard, préfet du Rhône ; Chabrière-Arlés, trésorier-payeur général du Rhône.

Comité de patronage : MM. Gaston Aynard, directeur de la compagnie d'assurances « La France » ; Louis Aubert, comptable à Oullins ; Brettmayer, ingénieur ; Chabrière-Fraissinet, négociant en soieries ; Chavanne, chef mouleur aux ateliers P.-L.-M. à Oullins ; Dublasy, docteur-médecin à Oullins ; Dériot, pharmacien à Oullins ; Fontrobert, maître d'Oullins ; Gayel, docteur, professeur à la faculté de médecine ; Gustave Gros, rentier à Oullins ; Lortet, docteur, doyen de la faculté de médecine à Lyon ; Lang, président de la société de gymnastique « L'Avenir d'Oullins » ; Claude Massé, vice-président des Touristes Lyonnais, section d'Oullins ; Tonolly, entrepreneur à Oullins ; Léon Moutet, contre-maître aux ateliers P.-L.-M. à Oullins ; Nérard, fabricant de produits chimiques à Oullins ; Thomas, rentier à Oullins ; Volland, président de la société cantonale des anciens combattants de 1870-71 ; Zinère, contre-maître aux tanneries Simon Dillmo à Oullins ; Guilbert fils, négociant à Oullins.

NOS THÉÂTRES

GRAND-THÉÂTRE. — « Le Pays de l'Or. »

Il est difficile de raconter par le menu la pièce que MM. Chivot et Vanloo ont intitulée Le Pays de l'Or, et pour laquelle M. Vasseur a dû faire composer des airs par des gens à son service et payés à la journée.

D'intrigue, il n'y en a point dans cette grande machine, et là où il n'y a rien, la critique perd ses droits.

Qu'il suffise de savoir qu'une jeune fille, M^{lle} Kitty Gibson, se trouve enfermée dans un pensionnat anglais, où elle s'ennuie ; qu'elle a un oncle en Amérique, oncle qui possède un placier (en français mine d'or), et qu'il s'agit de retrouver cet oncle. C'est, en somme, un prétexte pour le spectateur à faire un voyage dans le nouveau continent, dont les différentes attractions défilent tour à tour.

Il est certain que le spectre du Voyage de Suzette a hanté les auteurs du Pays de l'Or (ce sont les mêmes, du reste, sauf Duru, délégué, remplacé par Vanloo) et qu'ils se sont dit que puisque le Voyage de Suzette en Asie avait du succès, le Pays de l'Or en voyage en Amérique pourrait en avoir aussi.

Le malheur est que les deux pièces se ressemblent trop et qu'avoir vu la première nous suffit d'autant plus qu'elle était bien mieux interprétée aux Célestins.

C'est, en effet, par l'interprétation que pèche la pièce d'hier soir au Grand-Théâtre. Il est probable que la présence de M^{lle} Mallet, prima donna du théâtre national de Vienne (Dauphiné) et la similitude de son nom avec le « sympathique » entrepreneur des pompes funèbres de Lyon, ont dû jeter un froid sur les acteurs chargés de nous donner le Pays de l'Or.

M^{lle} Doux conduisait le deuil avec la lourde compagne dont elle a le monopole ; il faut avouer qu'elle est peu faite pour ce rôle de jeune miss et qu'elle détruit complètement la légende qui veut que les Anglaises soient traitées en marâtres par la nature au point de vue des formes. Son passage au-dessus de la scène, qu'elle traverse en bicyclette sur un fil tendu au-dessus de la chute du Niagara, nous ferait supposer que M^{lle} Doux veut abandonner l'emploi des dugazon pour entreprendre celui de champion vétérodéologique. O Vénus de Tanhauser, tes cascades et celles du Niagara où mènent-elles ?

Pour terminer le cofilé féminin de l'interprétation, il me suffira de dire que M^{lle} Mallet est invraisemblable à tous les points de vue et que M^{lle} Belliard tournait des regards inquiets vers le tour souffleur.

Le rôle de Chalmis, le baryton amoureux, n'est pas gai et Chalmis ne peut pas le jouer gaiement. Belliard s'acharne à prononcer Callounine ; cela ne suffit pas pour nous faire rire dans son personnage de détectives.

Les autres rôles de détectives, tenus par M. Poncet, frère de l'éminent impresario — tous comiques dans cette famille — par Fort, l'ancien collègue du directeur aux Célestins, et par Leduc, sont pénibles à suivre jusqu'au bout dans leur monotonie.

Le Pays de l'Or est monté avec plus de soin que nous ne sommes habitués à trouver au Grand-Théâtre ; il faut avouer du reste que M. Poncet n'y est pour rien : tout est arrivé de Marseille. Les décors — encore qu'ils soient bien petits pour notre grande scène, sont convenables ; la mise en scène ne prête pas le flanc à la critique et quelques costumes importés de la capitale du Midi (ceux du ballet des jockeys) sont agréables à l'œil. Le reste se compose d'objets pris un peu partout et sans caractère.

Trois ballets corset de spectacle, celui des jockeys est bien réglé et dansé à ravir par M^{lle} Monge, qui a été la triomphatrice de la soirée d'hier très froid en somme et que la claquette forcenée n'arrivait pas à rendre plus intéressante.

CHRONIQUE JUDICIAIRE

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Au cours de la dernière période électorale, M. Hermann, électeur du 1er arrondissement fit placarder des affiches, diffamant un conseiller sortant, M. Ferrant.

Très mécontent, M. Ferrant poursuivit son adversaire devant les tribunaux.

L'affaire est venue hier devant le tribunal correctionnel, mais, à la demande de M. Hermann, elle a été renvoyée à un mois.

Chronique Locale

Le Calendrier. — Vendredi 13 Mai, 43^e jour de l'année. Dernier quartier le 19 ; nouvelle lune le 26. Soleil : lever, 4 h. 23 ; coucher, 7 h. 31.

Banquet du cartonnage. — Oubliant pour un jour les soucis de l'atelier, les ouvriers et ouvrières cartonniers, donnaient dimanche dernier leur dernier banquet annuel très bien servi, dans les salons du Palais d'été.

Le président a tout d'abord remercié les personnes présentes d'avoir bien voulu répondre à son appel.

Un « coup du milieu » deux agréables surprises étaient faites par deux cartonniers, photographe et aéronaute.

Un charmant bal de famille a clôturé la fête et les convives se sont séparés avec tambours et trompettes en se donnant rendez-vous pour l'année prochaine.

Accident de voiture. — Nous avons, de nouveau, le regret de constater l'imprudence perpétuelle des cochers de fiacre. Chaque jour des accidents de voiture se produisent, et MM. les cochers se gardent bien d'en tenir compte et de s'inquiéter le moins du monde de la sécurité des passants.

Hier soir, à 4 heures, une jeune fille de quinze ans, traversait la place Le Viste, donnant la main à son petit frère. A ce moment arrivait à fond de train le n^o 280 ; les deux enfants ne purent atteindre le trottoir assez promptement et furent renversés. Heureusement que les chevaux ne leur firent aucun mal et que la voiture fut arrêtée assez à temps pour ne pas écraser les pauvres enfants.

Relevés par les passants, ils furent conduits à la pharmacie Girel, où un cordial leur fut aussitôt administré. Ils en seront quittes pour quelques légères contusions.

Néanmoins, il est profondément regrettable de voir circuler des voitures avec une telle vitesse et cela sur un carrefour des rues les plus fréquentées. Nous espérons qu'une sévère leçon sera donnée à ce cocher par trop insouciant des accidents graves qu'il peut occasionner.

Agression. — Hier soir, à 10 heures, M. Jean Barbier, tisseur, rue de Crimée, 30, passait rue Saint-François-d'Assises, regardant son domicile.

En son chemin, il fut brutalement jeté à terre par un individu inconnu, lequel, son acte inqualifiable accompli, prit la fuite.

M. Barbier, qui s'était fait de graves contusions en tombant, fut néanmoins se rendre à la pharmacie Thevanon, 1, rue Perrod, où il a été soigné.

M. Folley, commissaire du quartier, recherche l'auteur de cette agression.

Rixe entre militaires. — Dans la soirée, entre 7 et 8 heures, une rixe s'est élevée, rue Moncey, entre deux militaires, un cuirassier et un chasseur à cheval, qui sortaient d'un café du quartier.

Au cours de la lutte, le chasseur a été frappé à la tête à coups de poignard de sable et assez grièvement contusionné.

Contribution forcée. — Depuis quelques jours, trois voitures s'étaient installés à demeure dans le passage Sainte-Philomène, et là, ils rançonnaient les passants.

Quand un de ces derniers faisait mine de refuser, les garnements lui distribuèrent force coups de poing.

Hier, cependant, après avoir essayé d'intimider un jeune homme de la rue Garibaldi, celui-ci a porté plainte et les agents ont pu arrêter un des agresseurs, Joanny B..., 14 ans, rue Paul-Bert.

Les deux complices qui ont pris la fuite sont activement recherchés.

Epaves. — M^{lle} Marie Naude, ménagère, place des Terraux, a trouvé, le 8 mai dernier, au parc de la Tête-d'Or, une montre de dame, en or.

Accident. — Le camion de M. Lignon, camionneur, grande rue de la Guillotière, 111, est resté en détresse quai de la Charité, par suite de la rupture de l'essieu.

Le choc imprimé au véhicule a jeté le conducteur sur la chaussée, et dans sa chute, ce dernier a été blessé à l'avant-bras droit.

Malade dans la rue. — Hier à 3 heures, une femme de mise assez correcte passait sur le quai Tilsitt lorsqu'elle ressentait tout à coup les douleurs de l'enfantement.

Des passants la firent monter dans un fiacre et conduire à l'hopital de la Charité où elle est accouchée d'un enfant du sexe masculin, bien portant.

Le feu. — Un incendie s'est déclaré chez M. Gillardot, marchand-rouennier, 21, rue de la Gare, à Oullins.

C'est à dix heures du soir qu'on s'est aperçu du feu qui a pris dans une des vitrines de l'étalage, on ne sait comment. Les secours ont été organisés aussitôt et les dégâts ne s'élevaient pas à plus de 500 francs.

En Fourrière. — Deux individus, légèrement pris de boisson, se présentaient chez M. Wagnat, épicer, rue du Gare, 4, hier matin, à onze heures.

Nous avons reçu l'ordre de conduire cette voiture devant le numéro 4 de la rue du Gare, la veille.

Et ce disant, les deux voyageurs partirent laissant un cheval attelé à un tilbury, qui n'avait pas été réamarré, hier, à la nuit.

Le cheval a été mis en fourrière, en attendant que son propriétaire se présente.

Théâtre des Célestins. — Aujourd'hui vendredi, irrévocablement et sans remise, avant-dernière représentation du Voyage de Suzette, qui, par traité, sera forcé de céder la place à Monsieur Chasse. La pièce attire toujours un public nombreux, qui vient applaudir l'excellente interprétation et la merveilleuse mise en scène de cet amusant ouvrage.

Hier soir, à dix heures, dernière matinée à une heure d'attente du grand succès actuel le Voyage de Suzette.

Concerts-Bellecour. — Ce soir, vendredi, à 8 h. 1/2, deuxième grande fête artistique aux Concerts-Bellecour, au concours de M. Ugo Bedetti et de M. Brugnière qui se feront entendre dans un solo de violoncelle et dans un solo de piston.

Le premier dans une fantaisie et variations sur la Fille du Régiment et la deuxième dans la Mariquita, opéra de Sellenick.

On entendra également les ouvertures des Joyeuses Commères et du Roi d'Ys ; Les Maîtres chanteurs, entrée, valse et marche, de R. Wagner ; La Danse Persane, de Guiraud, et les Scènes Pittoresques de Massenet, etc.

Il y aura donc foule, ce soir, à Bellecour, comme du reste, mardi dernier, à la soirée d'inauguration.

Yvette Guilbert au Casino. — Ce soir au Casino, irrévocablement avant-dernière représentation d'Yvette Guilbert.

Yvette est sans contredit la plus étrange et la plus originale des chanteuses de siècle.

Voici le programme des œuvres qu'Yvette Guilbert interprétera ce soir : Le Petit Rigolo, à Grenelle, Sainte-Galette, Le Papin, La voix d'or de Sarah-Bernhardt, Le Fiacre et La Pocharde.

seuls qui ont voulu, malgré la répugnance invincible du corps électoral, soutenir envers et contre tout, M. Ferrant.

Nous protestons donc énergiquement une dernière fois contre les insinuations malveillantes de nos adversaires parus dans les journaux du 10 mai.

Dernière Heure

PAR SERVICE SPÉCIAL

RAVACHOL

Paris, 12 mai. Ravachol est parti de Paris pour Saint-Etienne par le train de 10 heures 53.

Il a quitté le Conciergerie à 10 heures 5 et a été conduit à la gare de Lyon en voiture cellulaire. Il était accompagné d'un chef de bureau du service pénitentiaire et de gendarmes.

SALAMMO A L'OPÉRA

Paris, 12 mai. La répétition générale de « Salammo » qui a eu lieu ce soir à l'Opéra, a parfaitement réussi. Tout fait prévoir que la nouvelle direction de notre Académie nationale de musique, trouve là un grand succès.

La mise en scène est d'ailleurs magnifique et tout a fait digne de l'œuvre de Meyer. Les artistes ont été rappelés plusieurs fois.

NÉCROLOGIE

Grenoble, 12 mai. M^{me} la maréchale Randon, veuve de l'ancien ministre de la guerre de Napoléon III, est morte ce matin en son château de Saint-Ismier, près de Grenoble.

AU DAHOMEY

Lagos, 12 mai. Le bruit court à Lagos que les troupes françaises ont occupé Bodomey, ville du Dahomey, située entre le lac Durham et la côte, à environ 18 milles à l'ouest de Kotonou.

UN ATTENTAT

Budapesth, 12 mai. Un attentat a été commis sur la voie du chemin de fer aux environs de Budapesth.

On avait placé sur les rails une boîte contenant huit cartouches. La roue d'une machine poussa la boîte en dehors. Une cartouche seulement éclata produisant une forte détonation, mais sans causer aucun dégât.

La police recherche les auteurs de cette tentative.

La rédaction d'un journal et quelques députés ont reçu des lettres de menaces.

EXPLOSION D'UNE BOMBE

Caracas, 12 mai. Une bombe a fait explosion le 10 mai au soir, devant la résidence de M. Mattos, ministre des finances.

La maison du ministre a été très endommagée, ainsi que le Consulat de France situé tout près.

La police a trouvé dans les maisons voisines une bombe, des flacons de vitriol et des fusils.

SEPT PERSONNES ASPHYXIÉES

Crefeld, 12 mai. La « Volkszeitung » de Crefeld annonce qu'hier sept personnes sont mortes asphyxiées dans un incendie. Les pertes matérielles sont peu importantes.

GRAVE EXPLOSION

Madrid, 12 mai. Une explosion s'est produite dans une mine située à Arboleda, dans la province de Bilbao, au moment où on allait faire sauter un rocher. Il y a deux morts et cinq blessés dont deux grièvement.

LÉON XIII ET LA FRANCE

Rome, 12 mai. Le pape a renouvelé aux membres du congrès catholique qui se tient en ce moment à Paris, la recommandation de se soumettre aux prescriptions de sa dernière encyclique.

UNE ÉVASION

Buenos-Ayres, 12 mai. Le fils du général Crespo, qui était détenu comme otage par M. Palacio, s'est échappé pendant que le navire qui le conduisait à la Guayra faisait escale à la Trinidad.

UN ABBÉ FOUETTARD

Rouen, 12 mai. Le Tribunal correctionnel a condamné hier à 100 francs d'amende l'abbé Denain, curé de Saint-André-sur-Cailly, poursuivi à la requête du ministère public, pour avoir fouetté plusieurs enfants qui ne savaient pas leur catéchisme.

UN DÉPUTÉ EN PRISON

Paris, 12 mai. M. Delahaye, député boulangiste de l'Indre-et-Loire, qui avait été invité à se constituer prisonnier pour purger une condamnation à cinq jours de prison prononcée pour diffamation, a été incarcéré hier à Sainte-Pélagie.

TRIBUNE OUVRIÈRE

Cochers et conducteurs de Tramways. — Les membres de la commission de contrôle sont invités à une réunion qui aura lieu le 13 courant, à 10 heures du soir, 64, cours Vitton. — Urgence.

Coupeurs-Tailleurs. — La chambre syndicale professionnelle convoque ses adhérents à la réunion trimestrielle, demain samedi, à 8 heures du soir, à son local, rue Chaponnay, 51. Questions diverses très urgentes.

Fédération nationale des Syndicats ouvriers (Conseil local). — Tous les membres des syndicats sont invités à assister à une réunion qui aura lieu aujourd'hui vendredi, à 8 heures 1/2 précises du soir, salle Rivoire, avenue de Saxe, 243. Extrême urgence. — On est prié d'apporter son livret de sociétaire.

Union syndicale des ouvriers et ouvrières de la passementerie et similaires. — Réunion générale des membres de la corporation, samedis ou non, samedi 14 courant, à 8 heures du soir, au local de la Bourse.

COMMUNICATIONS DIVERSES

103^e Société de secours mutuels. — Fondée le 1^{er} septembre 1842. — La commission du cinquantenaire a l'honneur d'informer MM. les sociétaires et amis que le tirage de la tombola organisée au profit des veuves et orphelins aura lieu dimanche 15 mai, à 2 heures, au siège de la Société, café Poncet, rue Coustou, 4, où l'on pourra retirer les lots jusqu'au 29 mai de 8 à 10 heures du soir. Les lots non retirés à cette date seront acquis au bénéfice de l'œuvre.

Le banquet de notre quarantième anniversaire est fixé au dimanche 11 septembre. Société philanthropique vaudoisienne. — Réunion demain samedi, à 8 heures du soir, au siège de la Société, café du Midi, 2, quai de la Charité.

Ordre du jour. — Rendement de compte du concierge. — Compte rendu moral et financier de la Société. — Questions diverses. Société des Mobles du Rhône. — La section des Brotteaux, invite les camarades de l'arrondissement et ceux des autres quartiers à la réunion amicale qui aura lieu demain samedi, à 8 heures du soir, au Grand-Café de la Tête-d'Or, cours Vitton, 26.

Société fraternelle des placiers et représentants. — Cotisations, au siège social, 18, rue Jean-de-Tournes, le dimanche, 15 mai, de 10 heures à midi. Adhésion de nouveaux sociétaires. La commission du banquet invite les représentants, sociétaires non, à assister au banquet qui aura lieu le dimanche, 12 juin, restaurant Gagnaire, de cartes serot déposées au siège social, 18, rue Jean-de-Tournes, à partir du 10 courant.

107^e Société de secours mutuels des moulins en fonte de Lyon. — La société organise pour le dimanche 20 mai un concert-bal-tombola qui aura lieu dans les jardins de M. Duodé, 137, grande rue de la Guillotière, au profit de la caisse de retraite de la société, avec le concours de la fanfare la Nouvelle Alliance lyonnaise et de plusieurs artistes distingués. Les personnes qui désirent avoir des billets de tombola peuvent s'adresser à M. Duverne, président de la société, 121, grande rue de la Guillotière.

Union instrumentale du Grand-Trou. — Cette société donnera son concert annuel suivi de bal, le dimanche 15 mai, à 1 heure 1/2, dans l'établissement Melin, route de Vienne, 106. Le programme de la fête étant des plus attrayants, nous ne doutons pas qu'un nombreux public réponde à l'appel des organisateurs. Samedi 14 mai, à 8 heures du soir, répétition générale de la fanfare au siège. Le président : BERNARD.

SPECTACLES D'AUJOURD'HUI

Grand-Théâtre. — Aujourd'hui, à 8 h. — Le Pays de l'Or. Théâtre des Célestins. — 8 heures 1/4. — Le Voyage de Suzette.

Casino. — Ce soir, irrévocablement, dernière représentation d'Yvette Guilbert, dont le succès a été constaté unanimement par la presse lyonnaise. Scala. — Le riflemain américain Fowler et la rifevoman miss Frazzeli ; Germain Duval ; Mollivier, etc. ; Les treize jours d'un Lyonnais.

Concerts-Bellecour. — Ce soir vendredi, à 8 heures 1/2, grande fête artistique. Première partie. — Les Joyeuses Commères, ouverture (Nicolaï) ; La Nix (Holmès). Danse Persane (Guiraud). — Scènes pittoresques (Massenet).

Deuxième partie. — Le Roi d'Ys, ouverture (Lalo). — La Fille du Régiment, fantaisie (Donizetti), solo de violoncelle, par M. Ugo Bedetti. — Les Maîtres Chanteurs, suite (Wagner). — La Mariquita, opéra pour piston (Sellenick), exécuté par M. Brugnière.

Orchestre de la ville (60 exécutants) sous la direction de A. Luigini. Prix d'entrée : 1 fr. Demain grand concert, prix d'entrée, 50 cent. Brasserie Fritz Hoffner. — Tous les mardis, jeudis, samedis et dimanches, grand concert. Théâtre Guignol (Galerie de l'Argue). — Tous les soirs, spectacle varié, parodies d'opéras, pièces du répertoire.

Concert National, cours Gambetta, 35 (ancienne brasserie Corromp). — Tous les soirs, à 7 heures, grand concert spectacle. Panorama du siège de Paris. — Ouvert tous les jours de 9 heures du matin à la nuit.

Eaux Minérales Naturelles

Françaises et Etrangères. Entrepôt général : E. MAUGUIN LYON, 5, place des Célestins, 5, LYON (angle de la rue des Archers)

Concessionnaire des eaux d'Evian-les-Bains (Source CACHAT), en bonbonnes de 40 et 25 litres.

LES VINS BLANCS MUSCATS

DE L'ARCHEVÊCHE DE CARTHAGE

Les meilleurs vins de desserts et de soirées. On les trouve dans tous les dépôts de la Maison COUTURIER.

Altérations du sang et des humeurs et affections qu'elles engendrent disparaissent rapidement par l'emploi du seul véritable Sirop de Bochet iodé de Bertrand aîné. Préserve certains des maladies épidémiques. Prix : demi-facon, 2 fr. 50 ; facon, 5 fr. ; litre, 10 fr. ; poste, 75 centimes en sus. Dépôt général, à Lyon, pharmacie Bertrand aîné (Françon, successeur), 21, place Bellecour.

GUERRE = CHARLATANISME

Formule dévoilée et livrée avec traitement clair et précis. Jeunes hommes, pour vous guérir des écoulements récents ou invétérés et vous en préserver toujours, demandez à A. EYMIN à Vienne (France), l'indication de sa formule infailible. Il l'envoie gratis et franco, sous pli cacheté avec preuves irrécusables, à qui lui donne son adresse.

COULEURS FRANÇAISES

Avec les Couleurs françaises, chaque propriétaire peindra lui-même sa maison de campagne, ses meubles de jardin, etc., etc. Les Couleurs françaises, l'agriculteur entreprenant et conservera indéfiniment son matériel agricole. Avec les Couleurs françaises, le cultivateur préservera sa maison de l'humidité et en éloignera tous les insectes attirés par le voisinage des écuries, car cette peinture est en effet essentiellement hydrofuge et antiseptique. Toutes les couleurs sont liquides, prêtes à être employées et vendues dans des bidons de 4 kilogrammes et de 2 francs. Demander le catalogue des diverses teintes.

AUX PETITS DOCKS DU COMMERCE

12, rue Confort, Lyon

NOUVEAU PULVERISATEUR en cuivre rouge à combatre Mildew et les maladies de la vigne. Soudres à petit et grand travail. RENÉ MALET 12, rue Vaubecour, Lyon

Abandonnée. — Assinats que Morin n'est pas inculpé d'assassinat, mais de meurtre. L'inculpation dont on en effet que Clotilde Berthas a été tuée dans un moment de colère et que le crime, qui n'était nullement prémédité, n'a pas eu le vol pour mobile.

Abandonnée. — Assinats que Morin n'est pas inculpé d'assassinat, mais de meurtre. L'inculpation dont on en effet que Clotilde Berthas a été tuée dans un moment de colère et que le crime, qui n'était nullement prémédité, n'a pas eu le vol pour mobile.

